

**AVIS D'IMPÔT 2019****TAXES FONCIÈRES**

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible dans [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) via la barre de rechercheM DUARTE HELDER  
26 B RUE DU PIC DU MIDI  
65320 BORDERES SUR L ECHEZ

## Vos références

Numéro fiscal (C) : 06 95 745 654 247  
 Référence de l'avis : 19 65 4039608 94  
 Numéro de contrat de prélèvement : M3 65 0041344 75  
 RUM\* : FR46ZZZ005002M365004134475  
 Numéro de propriétaire : 100 D00412 S

Débiteur(s) légal(aux) :  
 PROP/INDIVIS 4101 MBJS2C  
 M DUARTE HELDER

PROP/INDIVIS 11141 MBJS2D  
 MME DE CAMPOS ANNE MARIE

Numéro de rôle : 221  
 Date d'établissement : 05/09/2019  
 Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

\* Référence Unique de Mandat

## Votre situation

**MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 320,00 €****Détail du montant restant à prélever**

Montant de vos taxes foncières 1 512,00 €

Acomptes mensuels versés 1 192,00 €

65028

Compte à débiter :  
 FR76 3000 3020 5900 0509 7243 016  
 M OU MME DUARTE HELDER  
 SG TARBES HENRI IV

## Prochaines échéances 2019 :

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2019

16 SEPTEMBRE 2019	149,00 €
15 OCTOBRE 2019	149,00 €
15 NOVEMBRE 2019	22,00 €

**AVIS D'ÉCHÉANCES 2020 :**

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2020 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2020	151,00 €	15 JUIN 2020	151,00 €
17 FEVRIER 2020	151,00 €	15 JUILLET 2020	151,00 €
16 MARS 2020	151,00 €	17 AOÛT 2020	151,00 €
15 AVRIL 2020	151,00 €	15 SEPTEMBRE 2020	151,00 €
15 MAI 2020	151,00 €	15 OCTOBRE 2020	151,00 €

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2020 (sauf cas particuliers visés à l'article R\* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou de la cellule foncière qui reste compétente en matière de gestion de la taxe foncière (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

## Vos démarches

- ⇒ **Sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- ⇒ **Par téléphone** :  
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011\* - Courriel : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3  
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact ») :  
 Pour obtenir des réponses plus détaillées :  
 • Sur le paiement de votre impôt :  
**SERVICE IMPOTS PARTICULIERS TARBES**  
 1 BRD DU MARECHAL JUIN - 65023 TARBES CEDEX 9  
 Tél : 05 62 44 40 50
- Sur le montant de votre impôt :  
**SERV DEPT DES IMPOTS FONCIERS HAUTES PYRENEES - CELLULE FONCIERE DEPARTEMENTAL**  
 1 BRD DU MARECHAL JUIN - 65023 TARBES CEDEX 9  
 Tél : 05 62 44 40 59

*\*(Service 0,06 € / min + prix appel - depuis l'étranger renseignez-vous auprès de votre opérateur)*

Département : **65 HAUTES PYRENEES**

Commune : **100 BORDERES SUR-L ECHEZ**

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2018	17,82 %	%	0,265 %	24,69 %	0,205 %	10,65 %	0,216 %	
	Taux 2019	17,82 %	%	0,398 %	24,69 %	0,196 %	8,49 %	0,211 %	
	Adresse	26B RUE DU PIC DU MIDI							
	Base ①	2725		2725	2725	2725	2725	2725	
	Cotisation	486		11	673	5	274	6	1455
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
Cotisations 2018	475		7	658	5	284	6		
Cotisations 2019	486		11	673	5	274	6	1455	
Variation	+2,32 %	%	+57,14 %	+2,28 %	0 %	-3,52 %	0 %		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations 2018								
	Cotisations 2019								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État							Droit proportionnel :		
Base Collectivité							Droit fixe :		
La taxe sur les ordures ménagères comprend une part incitative de 43 €.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			57
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						<b>Montant de votre impôt :</b>			<b>1512</b>